



## REGLEMENT INTERIEUR SOUTIEN SCOLAIRE ANNEE 2018/2019

Afin que l'année se déroule dans les meilleures conditions, nous vous demandons de lire attentivement le règlement intérieur et de le conserver. EUREKA soutien scolaire est ouvert à toutes et à tous sans distinction de race, de sexe, de culture ou de religion. Le centre s'engage à respecter chaque individu dans sa différence. En vous inscrivant aux cours, vous adhérez à son projet éducatif et pédagogique ainsi qu'à son fonctionnement interne.

### 1/ INSCRIPTION ET ADMISSION

Article 1 -2 L'inscription est prise en compte uniquement lorsque le dossier est complet : • Fiche d'inscription et contrat dûment remplie et signée • Une attestation de décharge de responsabilité

- Le règlement des frais d'un minimum de 30% de la somme totale

Article 1-2 L'inscription devient définitive après étude du dossier et accord de la direction.

Article 1-3 Pour les mineurs la présence du responsable légal(e) est obligatoire au moment de l'inscription.

2/FRAIS Article 2-1 Le paiement en espèce s'effectue en une seule fois.

3/ CLAUSE DE REMBOURSEMENT et de NON REMBOURSEMENT Article 3-1 Aucun remboursement n'est effectué dans le cas :

- Si le rendez-vous n'a pas été honoré ou si les parents informent la structure moins de 24 heures à l'avance.

Article 3-2 EUREKA s'engage à rembourser une partie des

cotisations dans le cas : • Si le rendez-vous a été annulé plus de 24 heures à l'avance

4/ ASSIDUITE Article 4-1 L'inscription aux cours de soutien scolaire implique les adhérents à honorer les rendez-vous pris avec les intervenants.

Article 4-2 Toute absence doit être signalée par mail sur [team@eureka-cambodia.com](mailto:team@eureka-cambodia.com) au secrétariat 24h avant le cours.

### 5/ LIEUX, ACCUEIL ET HORAIRES DES COURS

Article 5-1 Lieu des cours de soutien scolaire : rue 75 numéro 34A, Phnom Penh, CAMBODGE Article

5-2 Les horaires du soutien scolaire cours collectifs sont présents sur le site internet : [www.eureka-cambodia.com](http://www.eureka-cambodia.com)

Article 5-3 Une fois les cours de soutien scolaire commencés, les portes sont fermées après 10 minutes et aucune personne ne sera admise dans les salles.

Article 5-4 Pendant l'année, des changements d'horaires des cours peuvent s'opérer. Les adhérents sont informés des modifications si elles ont lieu.

### 6/ REGLES DE VIE

Article 6-1 Tout manquement au règlement peut donner lieu à une exclusion. Article

6-2 Aucune violence verbale et/ou physique, ni langage grossier à l'encontre d'autres enfants ou adultes ne sera tolérée au sein de la structure, sous peine d'exclusion.

Article 6-3 Toute personne portant atteinte à l'intégrité physique ou morale d'un intervenant ou d'un membre de la structure seront exclues.

Article 6-4 L'adhérent s'engage à respecter les consignes de travail demandées par l'intervenant et à apporter le matériel nécessaire.

Article 6-5 L'adhérent est tenu de respecter la propreté des locaux et de s'interdire toute dégradation volontaire des locaux et du matériel mis à disposition.

### 8/SECURITE

Article 7-1 Les enfants mineurs sont sous l'entière responsabilité de leurs parents avant et après les horaires des cours.

Article 7-2 Aucun enfant mineur ne sera autorisé à sortir seul sans l'autorisation écrite des parents. Une mention d'autorisation est prévue dans la fiche d'inscription.

Article 7-3 Les parents qui accompagnent leur enfant aux cours doivent impérativement s'assurer de la présence de l'intervenant scolaire de leur enfant avant de repartir.

Article 7-5 Les parents peuvent attendre dans les locaux la sortie des enfants

Article 7-6 Les objets dangereux, les jeux électroniques, jouets et port de bijoux (objet de valeur) sont interdits. La structure décline toute responsabilité en cas de perte ou de détérioration.

### 10/ DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

Article 10 Je soussigné(e) .....  
..... responsable légal de l'enfant autorise mon fils/ma fille .....  
..... à participer aux activités se déroulant à EUREKA durant toute l'année et décharge donc de toute responsabilité la structure EUREKA de tout incident qui pourrait survenir à partir de ce moment et déclare renoncer à tout recours à son encontre.

Fait le : .....

Signature du représentant légal (précédée de la mention lu et approuvé)